



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 109

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	20
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2025

**OBJET : SALLE L'OTREMENT –
TARIFS BADGE ET CLÉS**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. MATTERA A.
CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : CORNU C. « pouvoir à
TRONCHON J. » QUERNÉC GARIN C.
ABSENTS : GEROUDET A. CHANTELOT
L.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire rappelle au conseil la délibération n° D 2011 – 22 en date du 23 février 2011 fixant le tarif du badge d'entrée et de l'alarme non restitué à 5 €.

Afin de sensibiliser davantage les usagers, Madame le maire propose d'augmenter ce tarif à :

- 50 € pour la clé de l'entrée non restituée
- 50 € pour le badge des salles d'activités non restitué
- 50 € pour le badge alarme non restitué

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif comme suit :

- 50 € pour la clé de l'entrée non restituée
- 50 € pour le badge des salles d'activités non restitué
- 50 € pour le badge alarme non restitué

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Brigitte STUBERT

Le maire,
Pascale MORIAUD

